

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES



En tant que disciplines obligatoires d'enseignement général, les arts plastiques et l'éducation musicale en collège font suite à l'éducation artistique mise en place à l'école primaire. Ils assurent un rôle spécifique dans la formation générale, tant pour le développement de la sensibilité et de l'intelligence que pour la formation culturelle et sociale de l'élève. En donnant le goût de la création artistique et en faisant découvrir les œuvres dans leur diversité, ils permettent aux élèves d'acquérir un esprit d'ouverture. Ils contribuent à construire le lien social en le fondant sur des références communes.

La pratique, sur laquelle se fondent ces enseignements, fait interférer en permanence les acquisitions de repères culturels et de moyens techniques, dans une dimension constamment créative. En confrontant leur pratique aux œuvres de la création artistique, les élèves peuvent donner sens à ce qu'ils font et situer ce qu'ils apprennent.

Pour ces deux disciplines, les programmes de la classe de sixième s'inscrivent dans une formation artistique couvrant la totalité de la scolarité du collège dont les approfondissements au cours des quatre années permettent à l'élève de se constituer une culture artistique et d'accéder ainsi à l'ensemble des valeurs transmises par l'école.

Selon la conception d'un enseignement général ouvert, les arts plastiques et l'éducation musicale cherchent, chaque fois que cela est possible, à établir des liens avec d'autres formes d'art ainsi qu'avec les autres disciplines.

Ces enseignements sont dispensés, à part égale, par le professeur d'arts plastiques et par celui d'éducation musicale. Ils ont lieu dans des salles spécialisées.

LES ARTS PLASTIQUES AU COLLÈGE

L'enseignement des arts plastiques couvre l'ensemble des domaines artistiques où se constituent et se mettent en question les formes. Peinture, sculpture, dessin, architecture, photographie ainsi que les nouveaux modes de production des images et les nouvelles attitudes artistiques, relèvent aujourd'hui du travail des arts plastiques dont le souci est de prendre en compte la pluralité des démarches et la diversité des œuvres.

À tous les niveaux de l'école, l'enseignement des arts plastiques se fonde sur la pratique dans une relation à la création artistique (œuvres et démarches, connaissances et références).

S'appuyant sur un nombre réduit de notions (espace, lumière, couleur, matière, corps, supports), il sollicite les capacités d'invention, incite à l'expression personnelle par des approches diversifiées. Il mobilise, chez l'élève, perception et action, dans une relation étroite à la réflexion.

S'exprimer d'une manière personnelle et reconnaître la singularité d'autrui, apprécier dans la relation avec les œuvres la pluralité des points de vue et la diversité des compréhensions, permet à l'élève de se découvrir à la fois singulier, solidaire et responsable envers ses contemporains.

Comme les autres enseignements obligatoires du collège, les arts plastiques, avec les moyens qui les caractérisent, participent à la formation de la personne et du futur citoyen.

Les arts plastiques proposent à l'élève un contrat éducatif dont l'originalité tient à la dimension artistique qui sous-tend et motive cet enseignement :

- stimuler et favoriser un intérêt pour la pratique ;
- développer chez l'élève une dynamique de questionnement ;
- faire acquérir le vocabulaire propre au champ des arts plastiques et des références artistiques ;
- amener les élèves à prendre en compte leur environnement artistique et culturel.

LES ARTS PLASTIQUES EN CLASSE DE SIXIÈME

La classe de sixième est à considérer comme un moment de transition. L'enseignement des arts plastiques est conduit avec le souci de prendre en compte les expériences et les connaissances dont les élèves sont porteurs à l'issue de l'école primaire. Le professeur se fonde sur la diversité des élèves, leurs motivations et leurs capacités, pour inventer les situations d'enseignement les mieux adaptées compte tenu des exigences de la discipline.

Ainsi, pour développer le sens de la responsabilité et de l'autonomie, il s'agit de :

- varier les situations d'enseignement ;
- multiplier les rencontres avec l'art ;
- relier l'approche spécifique des arts plastiques à d'autres points de vue disciplinaires ;
- favoriser la curiosité, l'intérêt pour la recherche.

I - Programme

Les élèves de sixième marquent un réel intérêt pour la représentation et la narration, ainsi que pour les petites fabrications qui sont pour eux des moyens d'appréhension et de compréhension du monde, en même temps que des sources de satisfaction. En s'appuyant sur cette motivation, le professeur, attentif aux cheminement de chacun, apporte progressivement les connaissances propres à introduire les questions spécifiques relevant de ces modalités d'expression. Ainsi, il prévient le caractère répétitif des réponses et des productions des élèves et évite leur fixation en stéréotypes.

L'enseignement des arts plastiques s'inscrit dans une perspective de progression par approfondissement. Ce travail se fait dans une relation permanente avec les œuvres et les références artistiques.

A - Situations d'apprentissage

Les situations d'apprentissage au cours desquelles les élèves ont à utiliser des moyens graphiques et picturaux, et à réaliser des travaux en trois dimensions, sont construites sur les activités qui leur sont familières : représentation et fabrication. Elles suscitent des questions à partir desquelles il est possible d'aborder les contenus disciplinaires, notamment celles de la ressemblance, de l'hétérogénéité et de la cohérence plastiques.

La ressemblance

La question de la ressemblance, préoccupation des élèves de cet âge, est l'occasion de faire prendre conscience des rapports et des écarts inévitables entre référent et représentation plastique, ainsi que de la valeur expressive de ces écarts. La pluralité de

modes de représentation abordée en cours d'année permet d'éviter l'adhésion à un seul d'entre eux. De cette manière, les élèves sont confrontés à la question de la représentation comme à celle de la dimension artistique – autonome – du geste graphique ou pictural.

L'hétérogénéité et la cohérence plastiques

À partir du goût des élèves pour construire et pour fabriquer en utilisant des matériaux et des moyens d'assemblage divers, se posent les questions de choix, de relations formelles et de sens, de cohérence, d'hétérogénéité.

B - Introduction de connaissances

La réalisation de ces travaux permet d'introduire des connaissances en nombre restreint. Elles sont élargies et développées au cours de la scolarité au collège :

- l'espace en deux dimensions, celui du travail graphique ou pictural : espace littéral lié à la dimension même du support et espace suggéré par l'illusion de profondeur : notions de plan, de surface, d'étendue, de matérialité du support ;
- l'espace en trois dimensions, celui de la fabrication d'objets et du travail en volume : notions de *forme ouverte* et de *forme fermée*, utiles pour étudier l'espace architectural et scénographique ;
- la couleur : distinction entre peindre et colorier, le ton local et la couleur, au-delà de son rôle d'identification ;
- l'image : les questions se rapportant à l'image sont posées à partir des réalisations des élèves et des reproductions d'œuvres d'art venant à l'appui du cours. Le professeur fait voir et analyser les images du point de vue spécifique des arts plastiques.

C - Acquisition de repères à partir des œuvres

Chaque travail est l'occasion de mettre l'élève en relation avec le champ artistique en lui faisant découvrir des œuvres et des démarches d'artistes contemporains et d'époques passées. Il peut donner lieu à des rencontres avec des artistes ou à des visites d'expositions, de musées, d'ateliers ou de collections. Cette articulation permanente de la pratique avec les œuvres fait progressivement acquérir à chaque élève une culture artistique. Parmi les documents utilisés pour donner sens aux travaux des élèves, se trouvent introduites un certain nombre de références artistiques considérées comme des repères culturels. Il s'agit d'œuvres significatives, reconnues du point de vue de leur valeur artistique, de l'intérêt et du sens qu'elles présentent dans les transformations de la pensée et de la société.

L'accès aux œuvres est facilité par les modes de reproduction sur tous les supports actuels (photographie, diapositives, vidéos, films, vidéo-disques interactifs...) mais le professeur s'attache à privilégier le contact direct avec les œuvres.

D - Moyens

Les activités proposées au cours de l'année mettent en œuvre des supports, des instruments, des matériaux variés, et font appel à des techniques diverses. Elles familiarisent l'élève avec les gestes du travail, qu'il soit graphique, pictural ou qu'il s'agisse de fabrication. Elles lui permettent de maîtriser le vocabulaire spécifique qui décrit la nature du travail réalisé, ses techniques, ses supports, ses domaines, ainsi que les effets produits.

La photographie et la vidéo font partie des moyens utilisés dans l'enseignement des arts plastiques. Une attention particulière est

portée à l'infographie, en fonction de l'équipement du collège et sans mobiliser la totalité du temps imparti à l'enseignement des arts plastiques sur cette seule forme d'expression.

E - Liens entre les différents champs culturels

Les relations avec les autres disciplines sont mises en évidence, tant du point de vue terminologique que dans la construction des notions. "Surface" et "étendue", par exemple, relèvent de plusieurs champs disciplinaires, de même que "la représentation de l'espace". En classe de sixième, "l'œuvre d'art" peut être travaillée essentiellement d'un point de vue plastique, historique et littéraire.

Les ressources du centre de documentation du collège sont utilisées dans une visée éducative globale et pour une meilleure efficacité de l'enseignement.

II - Les acquis de l'élève en fin de sixième

- L'élève a pratiqué en deux dimensions et en trois dimensions, avec des instruments et des matériaux différents, sur des supports variés.
- Il a acquis une attitude de questionnement : il manifeste curiosité et intérêt en sachant poser des questions, à un niveau simple, à la fois sur sa propre pratique, sur celle d'autrui et sur les œuvres.
- Il a acquis des références artistiques : au-delà de l'imprégnation produite par la multiplicité de présentations de références artistiques lors des situations d'apprentissage, il connaît quelques œuvres et quelques artistes, en sachant les situer dans leur époque.

- Il a acquis du vocabulaire : il sait le sens des mots relatifs à sa pratique, il sait les employer dans un sens spécifique aux arts plastiques et les resituer par rapport au sens général. Parmi les mots couramment utilisés en arts plastiques (vocabulaire de la couleur, de la forme, de la matière), un certain nombre de termes présents dans le programme seront nécessairement étudiés : référent, représentation, relation formelle, relation de sens, cohérence, hétérogénéité, espace en deux dimensions, espace en trois dimensions, plan, surface, étendue, support, forme ouverte, forme fermée, ton local, etc.

III - L'évaluation

L'évaluation est un acte intrinsèquement lié au cours : elle ne vient pas s'y ajouter.

On s'attachera à faire prendre conscience de ce qui est découvert et compris. La dimension artistique autorise des formes d'enseignement qui ne sont pas systématiquement centrées sur l'atteinte des mêmes objectifs, par tous les élèves, au même moment.

Les élèves seront capables de situer ce qu'ils font, d'en percevoir l'intérêt artistique et d'établir des relations entre leur travail et les références significatives auxquelles l'enseignant aura fait appel pour leur permettre de mieux comprendre ce qu'est la création artistique et donner sens à leurs travaux.

Le professeur veille à donner la parole aux élèves sur leurs propres productions pour qu'ils puissent énoncer leurs étonnements, dire leurs démarches, confronter les points de vue dans une attitude d'écoute d'autrui. Ceci constitue, par le travail de relance de l'enseignant, par l'introduction des références et l'apport du vocabulaire, un temps qui, tout en poursuivant les objectifs de l'enseignement des arts plastiques, répond à l'objectif central du collège : la maîtrise de la langue.

L'ÉDUCATION MUSICALE AU COLLÈGE

La musique tient une place essentielle dans la vie des élèves d'aujourd'hui. Il revient à l'éducation musicale de leur donner les moyens de s'approprier ce mode d'expression, et de les aider à acquérir des capacités de discernement et un esprit d'ouverture.

La formation musicale dispensée au collège s'appuie sur des activités pratiques d'interprétation, d'écoute et de création, constamment irriguées par la recherche de *l'expressivité musicale*.

Cette discipline artistique est particulièrement exigeante au plan des techniques : qu'il s'agisse d'interprétation vocale et instrumentale, d'écoute d'œuvres, d'identification précise d'éléments de hauteur, de durée et de timbre, il faut que l'oreille, la voix, l'intelligence et le regard se familiarisent lentement avec le monde foisonnant des musiques.

La fonction du professeur d'éducation musicale et de chant choral dépasse le cadre strict de sa classe : en prolongement des cours, il anime des activités de pratiques collectives (chorale, ensemble instrumental, atelier) et associe ses efforts à ceux des autres membres de l'équipe éducative afin de faire du collège un véritable lieu de vie artistique. Le fait d'appartenir à cette «société» musicale contribue à l'épanouissement de l'élève et à sa formation générale.

L'enseignement de la musique au collège est essentiellement fondé sur le plaisir musical partagé. Il se fixe une triple ambition :

- développer *la sensibilité esthétique* des élèves ;
- affiner leur capacité *d'expression artistique et d'invention* en les familiarisant avec différents *outils techniques* ;
- établir progressivement des *repères culturels*, à partir des pratiques et auditions musicales.

L'ÉDUCATION MUSICALE EN CLASSE DE SIXIÈME

Chanter, écouter, jouer et inventer constituent les grands pôles d'activités musicales au collège. Déclinées au travers des activités décrites ci-dessous, ces pratiques, par leur alternance et leur interaction, amènent l'élève à une amélioration progressive de son mode d'expression.

Pour garantir la cohérence de l'éducation musicale, ces activités sont étroitement associées, aussi bien dans l'organisation du cours que dans l'élaboration d'une progression annuelle.

I - Chant

La maîtrise progressive des possibilités sonores et expressives de la voix contribue de manière fondamentale au développement personnel de l'élève : c'est un enjeu majeur du cours d'éducation musicale où elle occupe une place privilégiée.

La formation vocale privilégie un certain nombre d'activités : acquisition d'un répertoire de chants, mise en situation d'improvisation et de création, invention de chansons.

Dans les autres activités du cours, la voix est également sollicitée pour découvrir un élément de langage, s'intégrer à une réalisation musicale collective, chanter un thème, fixer un rythme, interioriser une mélodie avant de la jouer sur un instrument.

A - Choix du répertoire

Le répertoire doit recouvrir une palette d'expression très diversifiée, tant pour le genre (par exemple : chansons contemporaines, chants traditionnels, mélodies, extraits d'œuvres lyriques) que pour le type d'écriture (à une voix, à plusieurs voix,

en canon, a cappella, avec accompagnement au clavier ou avec accompagnement instrumental).

Le choix prend en compte la qualité musicale et littéraire des textes, les possibilités vocales réelles des élèves, leur environnement musical et les goûts personnels de l'enseignant, et donne une priorité au répertoire en langue française.

Huit chants environ seront interprétés au cours de l'année.

B - Appropriation d'un chant

La découverte d'un nouveau chant commence par son écoute intégrale qui permet d'apprécier le lien étroit des paroles et de la musique. Cette première audition peut déclencher une émotion et susciter le désir d'apprendre. Elle réduit la durée de l'apprentissage et le facilite par l'imprégnation des principales caractéristiques mélodiques et rythmiques.

Les chants s'apprennent par transmission orale ; la qualité technique et expressive de l'interprétation initiale est déterminante pour les élèves.

L'étude d'un chant enchaîne plusieurs types d'activités dans un ordre variable et adaptable à chaque situation :

- Culture vocale : tenue corporelle, décontraction, ancrage, souffle, pose de voix, extension de la tessiture, articulation, préparation aux difficultés du chant (intervalles, rythmes, prononciation) ;
- Commentaire : caractère général et sens du texte, vocabulaire ;
- Apprentissage : tempo, nuances, enchaînement phrase par phrase, travail a cappella ;
- Accompagnement : style et équilibre voix - instrument.

L'étude d'un chant s'étend le plus souvent sur plusieurs cours. Elle est terminée lorsque la classe interprète le chant sans difficulté, avec plaisir et le connaît par cœur.

La partition, adaptée et transcrite par le professeur, est distribuée aux élèves. Tout d'abord support visuel en phase d'apprentissage, elle sert ensuite d'aide-mémoire pour les reprises ultérieures. Réunies dans un recueil personnel qui s'enrichit tout au long de la scolarité, les partitions constituent un réservoir de connaissances indispensables à la mise en œuvre d'une formation musicale vivante et sont l'ébauche du patrimoine musical de chacun.

Reliés aux autres activités, **les jeux vocaux** permettent une émission vocale libérée, ouverte sur l'exploration d'univers sonores élargis et non contraignants.

L'enfant, en se situant de façon nouvelle dans l'espace et dans le temps, a une autre conscience du son et se découvre vocalement. L'association du geste et de la sensation sonore le place dans une attitude de théâtralité qui génère l'énergie nécessaire à la projection de sa voix. Les capacités vocales individuelles et collectives se diversifient et un besoin d'organisation des éléments sonores est ressenti.

Les activités vocales deviennent alors un lieu privilégié de l'invention.

- Voix parlée : inspiration-expiration/variation des hauteurs, des vitesses, des intensités, de l'accentuation/jeux sur les phonèmes et sur les voyelles.
- Voix chantée : grave-aigu/rare-fréquent/son-silence/continu-discontinu/unisson-dispersion/masses sonores en mouvement (clusters/consonance-dissonance/mélodie-harmonie/croissance-rupture)/improvisation mélodique sur un ostinato rythmique, mélodique et harmonique.

La **création de chansons**, enfin, peut conduire les élèves à s'exprimer avec leurs mots et leur sensibilité sur tout ce qui les touche profondément. En classe de sixième, il s'agit d'une simple initiation où la collaboration avec les enseignants de lettres ou de langue aboutit à des productions de qualité.

Les démarches pédagogiques et les modalités de mise en œuvre de la création de chansons seront explicitées dans les documents d'accompagnement des programmes.

II - Écoute

Une approche globale et sensible de la musique est privilégiée : répartition spatiale et temporelle des événements sonores (masses, lignes, horizontalité, verticalité, logique des rapports), couleurs (familles d'instruments d'abord, timbres individuels ensuite, combinaisons), dynamiques (accents, nuances, contrastes, silences). C'est seulement ensuite que, guidés par le professeur dans des auditions fractionnées, les élèves pourront mieux percevoir l'organisation des principales composantes musicales et synthétiser éventuellement leurs observations sous forme de plans ou de schémas.

Repérage des composantes musicales

- Perception et identification d'éléments simultanés (opposition, analogie, mélange) : registres, plans sonores, groupes de timbres.
- Perception et identification d'éléments successifs et de leurs relations : phases dynamiques (variation, contraste) : la phrase musicale et sa structure, tempi, nuances, cellules mélodiques et modèles rythmiques.

À l'issue de la classe de sixième, les élèves se seront approprié un répertoire d'au moins six œuvres, choisies dans des époques, des esthétiques et des genres différents. Chaque œuvre permettra de mettre en évidence une ou plusieurs des composantes énoncées ci-dessus et de marquer les repères historiques et les faits de civilisation, tant pour la musique occidentale que pour la musique extra-européenne :

- musique pour orchestre ;
- musique pour petites formations ;
- musique pour instrument seul ;
- musique pour chœurs ;
- musique pour voix soliste(s) ;
- musique intégrant des technologies actuelles.

Autour de ces six œuvres, l'audition de brefs extraits choisis dans des mondes sonores divers éclaire et enrichit la démarche d'écoute et fait percevoir des correspondances.

Au-delà de l'identification d'éléments du langage musical ou de la reconnaissance des instruments, l'analyse auditive s'inscrit dans une progression cohérente. Les enregistrements des œuvres faisant l'objet du travail d'écoute sont mis à la disposition des élèves dans le cadre du centre de documentation du collège.

III - Approche d'une pratique instrumentale

La maîtrise progressive des éléments du langage musical s'organise à partir d'une pratique active où le support instrumental peut trouver sa place. Une ou plusieurs activités instrumentales seront proposées aux élèves, en tenant compte des exigences techniques propres à chaque domaine, du contexte de l'établissement et en recherchant une cohérence pédagogique avec les autres activités du cours.

A - Flûte à bec

L'utilisation de la flûte à bec impose certaines exigences quant au choix de l'instrument (la flûte à doigté baroque est conseillée), à la rigueur des progressions et des apprentissages et à la musicalité d'une pratique qui, pour être collective, n'en est pas moins liée à l'adhésion individuelle des élèves. De ces facteurs dépend la réussite gratifiante d'une initiation instrumentale au service de la compréhension du langage musical.

Si la flûte à bec ne pose pas de problème d'émission du son, elle nécessite néanmoins le respect de **quelques principes de base** qui assurent, dès la production des premières notes, les qualités indispensables à une véritable pratique musicale. Il sera

donc utile, avant même de jouer, d'assurer une tenue correcte de l'instrument, ainsi qu'une perception tactile affinée par des exercices simples et ludiques, aidant à orienter les positions des mains et à équilibrer la flûte en libérant la main gauche du poids de l'instrument.

La **justesse** étant étroitement liée au contrôle du souffle et à l'articulation, on s'attachera à obtenir dès le départ un "beau son", sensible et expressif. Pour cela, le travail de la langue sur les principales articulations intervient dès les premiers sons pour donner à la musique sa dynamique et son phrasé.

En classe de sixième, il convient d'acquérir des tournures mélodiques et digitales de difficultés graduées. Le travail préalable des enchaînements de doigtés, constamment associé aux formules du langage et aux intonations chantées correspondantes, permet à l'élève d'accéder progressivement à une autonomie de lecture et d'exécution.

La flûte reste au service de l'apprentissage du langage musical : elle ne doit pas contraindre à une étude technique soutenue. Son usage limité privilégie constamment la musicalité à la technicité. Les textes qui lui sont consacrés sont ainsi adaptés au niveau des élèves et d'un réel **intérêt musical** : courts (8 à 16 mesures), soumis à une progression digitale compatible avec la progression du langage, d'un abord attrayant, ils permettent d'aboutir, dès la première séance, à un résultat musical séduisant.

En se donnant les moyens d'assurer en classe de sixième une acquisition solide des bases indispensables à la pratique collective, on garantit pour les niveaux suivants la participation et l'adhésion des élèves.

B - Percussions

La pratique des percussions, tant corporelles qu'instrumentales, favorise une stabilisation psychologique et physiologique : l'élève prend conscience de son corps dans des exercices de

coordination, d'agilité, et parfois de déplacement d'un instrument à l'autre.

L'élève se socialise au cours d'exercices où chacun est tour à tour soliste, accompagnateur ou simplement acteur d'une polyrythmie. Il accède à une connaissance de lui-même et des autres par l'enchaînement de cellules rythmiques, sans rupture de tempo.

Enfin, il affirme sa personnalité en improvisant sur des périodes constituées d'un nombre pair ou impair de mesures, pendant que le reste de la classe joue une cellule de base.

Le choix des percussions met en valeur la richesse des timbres, la diversité des matériaux et des modes de jeux (frappé, secoué, raclé, frotté). Le travail instrumental sur les percussions, préparé par une phase d'intériorisation utilisant des onomatopées, facilite la perception et la compréhension de divers types de mesures (à 2, 3, 4, voire 7 pulsations) pouvant être associées à des rythmes de danses, selon une progression rigoureuse.

La variété des formes et des timbres des percussions, en particulier dans la configuration de la batterie, engendre une spatialisation du geste instrumental. Des notions rythmiques complexes (mesure, durée, accents) y trouvent un support visuel induisant un codage.

Lorsqu'il aborde des percussions d'origines diverses, l'élève acquiert et structure un savoir rythmique en liaison avec une connaissance de la culture musicale d'autres civilisations.

C - Technologies actuelles

Les technologies actuelles (ordinateur, générateur de son, claviers, CD-Rom, CDI) s'ajoutent aux moyens traditionnels dont dispose le professeur pour faire progresser sa classe. Les notions relatives au langage musical sont mises en valeur par l'utilisation de ces technologies :

- **Timbre/Couleur** : par la manipulation aisée des données physiques constitutives du son, les logiciels spécialisés contribuent à affiner la perception de ce paramètre. Une couleur peut être décomposée selon ses constituants (enveloppe, attaque, soutien, chute, épaisseur, fréquence), qu'il s'agisse de timbres isolés ou associés ;
- **Temps** : les logiciels spécialisés dans l'organisation des événements sonores dans le temps (séquenceurs) proposent de nombreux chemins pour la prise en compte de ce paramètre. Pulsation, rythme, durée, augmentation, diminution, répétition, superposition, décalage sont des exemples d'application privilégiés ;
- **Espace** : ces mêmes logiciels, par des fonctions spécifiques, soulignent la répartition spatiale des événements sonores ; les masses peuvent être déplacées, transposées, inversées, ajoutées, superposées, supprimées ;
- **Forme** : tout ce qui concerne la répétition d'un motif et son développement peut être mis en évidence ; les structures formelles peuvent être isolées, modifiées, manipulées et instantanément écoutées pour contribuer à la perception de la construction générale.

Les possibilités graphiques de ces logiciels, par l'évidence des représentations proposées, sont largement privilégiées ; elles nécessitent la présence en classe d'un téléviseur à grand écran relié à l'ordinateur.

L'interaction et la traduction sonore immédiate induisent un champ d'expérience considérable.

En fonction des conditions matérielles d'équipement, cet apport spécifique des technologies actuelles suscite deux démarches distinctes ou complémentaires :

- un seul poste de travail est pour l'enseignant le support adapté à la découverte des notions au travers des différents moments du cours ;
- un deuxième poste, base d'un équipement plus complet, permet aux élèves d'entreprendre des activités de création et

d'invention. La réalisation de courtes pièces offre ainsi l'occasion de nourrir l'échange entre le professeur et sa classe sur des contextes sonores originaux.

IV - Évaluation

Orale et écrite, individuelle et collective, l'évaluation s'exerce sur toutes les activités et s'inscrit dans la cohérence de la progression, elle-même établie en fonction du niveau et des aptitudes des élèves. Elle s'intègre dans les apprentissages, s'appuie toujours sur des réalités sonores et, à l'oral, implique la participation de toute la classe. Elle permet de mesurer un ensemble de savoir-faire et de connaissances.

En classe de sixième, l'élève sera capable de :

- interpréter le répertoire vocal choisi (tenue, justesse, phrasé, articulation, précision rythmique, expression) ;
- reconnaître les œuvres écoutées et identifier leurs principales composantes musicales ;
- interpréter le répertoire instrumental choisi (tenue, qualité sonore, expression) ;
- reproduire, reconnaître, lire et écrire quelques éléments de langage liés à l'organisation de la phrase musicale :
 - courbe générale, ponctuation (suspensif, conclusif), procédés structurants,
 - échelle mélodique, intervalles, cellules rythmiques et valeurs qui les composent dans les mesures à 2, 3, 4 temps,
 - dynamiques, nuances.

Ces évaluations régulières permettent à l'élève de réinvestir ses acquis dans des activités de production individuelles et collectives et contribuent à enrichir la qualité des pratiques musicales.